

DEPARTEMENT DE
HAUTE CORSE

COMMUNE DE ORTALE
D'ALESANI....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

L'an deux mille vingt et un ,
LE 11 novembre à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de
ORTALE D'ALESANI régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
par la loi sous la présidence de son Maire ANTOINE DEFENDINI

**PRESENT(s) : ANTOINE DEFENDINI, CATHERINE BONIFACI,
MARILYNE GRISCELLI, DOMINIQUE NOBILE , MICHELE DEFENDINI,
MARIE BATTISTELLI**

Il a été procédé à un scrutin pour désigner un secrétaire de séance.
Mme MICHÈLE DEFENDINI est élue à l'unanimité.

Date de Convocation :
6 novembre 2021

Date d'Affichage :
15 Novembre 2021

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

N° 17 /2021

**Demande de financement
Priorité deuxième tranche**

**Réhabilitation du captage
de Carcheto**

**Réhabilitation du forage
d'Ortale**

**Mise en conformité de
l'ancien et du nouveau
réservoir**

Le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée les points principaux
du dossier Diagnostic et Schéma directeur des réseaux d'adduction et de
distribution d'eau potable de la Commune réalisé en 2018..

Le dossier prévoit la mise en conformité du captage de Carcheto, la
réhabilitation des réseaux d'adduction de la Commune, la réhabilitation
des réservoirs y compris l'installation d'une unité de traitement dans
chaque réservoir, la réhabilitation des réseaux de distribution de la
Commune et la remise en état du dispositif de lutte contre les incendies.

Au vu de l'investissement important, le schéma directeur décomposait
les démarches à mettre en œuvre et les travaux à réaliser en trois
tranches de priorité :

- Travaux de priorité 1 :
 - o Réhabilitation de deux tronçons du réseau d'adduction
du captage de Carcheto,
 - o Réhabilitation du réseau de distribution du centre du
village,
 - o Remplacement des compteurs abonnés.
- Travaux de priorité 2
 - o Réhabilitation du captage de Carcheto,
 - o Réhabilitation du forage d'Ortale,
 - o Mise en conformité de l'Ancien et du Nouveau
Réservoir.
- Travaux de priorité 3 :
 - o Création du captage d'Alzelli,
 - o Création du réseau d'adduction du captage d'Alzelli

Les travaux de la tranche 1 sont en cours de réalisation.

Le Maire propose de prendre en considération la réalisation des travaux de priorité 2 au vu du mauvais état des ressources et des réservoirs.

La deuxième tranche proposée comporte la réalisation des travaux suivants :

- La réhabilitation du captage de Carcheto ;
- La réhabilitation du forage d'Ortale ;
- La mise en conformité de l'Ancien et du Nouveau Réservoir.

Le coût de réalisation prévisionnelle des travaux de priorité 2, tel que détaillé dans le dossier de demande de financement s'élève au montant de 238 000 Euros H.T. tel que :

Travaux :	216 000.00 €
Prestations intellectuelles :	22 000.00 €
Total H.T. :	238 000.00 €

Le plan de financement, à préciser en fonction des réponses des différents partenaires, pourrait être le suivant :

Collectivité de Corse et Agence de l'Eau RMC : (238 000 € x 90.00 %)	214 200.00 €
Commune : (238 000 € x 10.00 %)	23 800.00 €
Total H.T. 100,00 % :	<u>238 000.00 €</u>

L'assemblée, après avoir délibéré :

- 1/ Approuve le dossier de demande de financement de la deuxième tranche de travaux décrite ci-dessus.
- 2/ Approuve la nouvelle facturation de l'eau.
- 2/ Donne pouvoir au Maire pour solliciter les aides financières correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau et de la Collectivité de Corse.
- 3/ Autorise, en cas de besoin, la Collectivité de Corse à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau et à la reverser à la Commune, dans le cadre des dispositions administratives.
- 4/ Décide de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.
- 5/ Décide de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Ainsi fait délibérer le jour, mois et an que dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole,

La séance est levée à 11h30

Fait à ORTALE,

Le 11 novembre 2021

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

